



Adhésions et Tarifs

LIEN est une association qui vit grâce aux adhésions de ses bénéficiaires, à des financements publics, privés et à la facturation aux bénéficiaires d'une partie du coût de la mise en place de la cohabitation. Les montants de l'adhésion, des frais de dossier et des frais de mise en relation et de suivi de la cohabitation sont fixés par le Conseil d'Administration de l'association.

LES FORMULES		
PRESENCE +++ Un toit contre une présence semaine et week-end	PRESENCE ++ Un toit contre une présence la semaine sans le week-end	PRESENCE + Un toit contre une présence ponctuelle
De 0 à 50€ / mois	De 50 à 160€ / mois	De 160 à 200€ / mois
Le jeune s'engage à une présence vigilante la nuit et à une relation conviviale le soir et le week-end*. L'engagement couvre 5 soirées par semaine et 3 week-ends par mois.	Le jeune s'engage à une relation conviviale le soir* et une présence la nuit durant la semaine. L'engagement couvre 3 à 4 soirées par semaine.	Le jeune s'engage à une relation conviviale* en moyenne une fois par semaine.

* Voir la liste des menus services pouvant être rendus par le jeune sur le dossier d'inscription

Adhésion

10€ / an

Elle permet d'adhérer au projet, d'avoir un droit de vote à l'Assemblée Générale et donne droit à participer aux activités d'animation et de lien social proposées par l'association pour ses adhérents. Elle est facultative.

Frais de dossier

20€

Pour toute première inscription.

FRAIS DE MISE EN RELATION ET DE SUIVI

Demandés uniquement si la cohabitation se met en place

Ils couvrent l'analyse des souhaits du senior et du jeune, la mise en relation, la contractualisation et l'accompagnement tout au long de la cohabitation.

Ils sont réglés en une seule fois à la signature de la convention par le senior et par le jeune.

Pour une période de cohabitation :	De 3 mois et moins	De plus de 3 mois et jusqu'à 6 mois compris	De plus de 6 mois et jusqu'à 9 mois compris	De plus de 9 mois
	90€	165€	225€	270€

⚠ Les frais de mise en relation et suivi versés restent acquis à l'association quels que soient les événements.

Frais réduits de 30% pour les renouvellements entre un même jeune et un même senior pour une année supplémentaire.

Frais réduits de 30%, à partir de la seconde mise en relation, pour les retraités hébergeant plusieurs jeunes simultanément.